

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kelly-anne roy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/486a5ad28cf87ca2423ed90f>

Date d'obtention : 2022-01-12 18:31:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, il est important de rassurer la victime et la personne qui vient signaler. Il faut ensuite recueillir les informations qu'ils nous donnent dans la trousse SEXTO afin de comprendre la situation et les intentions des personnes qui sont impliquées. Il est important de faire ces étapes sans jugements. Ensuite, il faut vérifier l'information données. Il faut donc parler aux victimes, aux témoins et à l'instigateur (si ce n'est pas criminel). Avant de parler au jeune initiateur, il faut savoir si c'est un geste impulsif ou de la possession de pornographie juvénile. Dans le premier cas, on peut rencontrer l'initiateur, mais dans le deuxième cas, on confisque ses appareils électroniques et on ne le rencontre pas pour remplir la grille d'observation. C'est le service de police qui continuera l'investigation. Dans tous les cas, le service de police doit être alerté.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut agir rapidement dans un cas de sextage pour s'assurer que les images ne sont pas partagées. Je retiens aussi que ce n'est pas facile de gérer ce genre de situation, mais qu'il faut avant tout protéger la victime et la rassurer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate serait lorsque je dois intervenir avec l'instigateur. Je ne trouve pas facile d'évaluer la nature de l'acte entre impulsif et criminel. J'ai aussi l'habitude de travailler avec des victimes et des témoins, mais moins avec les instigateurs, donc j'ai l'impression de déjà commencer avec un biais. J'ai l'impression aussi que parler aux parents est une étape délicate. C'est difficile d'expliquer ce genre de situation aux parents.